

Don des employés aux bureaux des affaires étrangères, déposé par le citoyen Goujon, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don des employés aux bureaux des affaires étrangères, déposé par le citoyen Goujon, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 286-287;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29248_t1_0286_0000_20

Fichier pdf généré le 01/02/2023

un arrêté des représentants du peuple, qui ont regardé la démission accordée par la mention honorable qui en a été faite à la Convention nationale. Je désire en mon particulier que cela fasse le bonheur et la tranquillité. Salut et fraternité, le chef du b^{no} du 17^e régiment. Signé : BARÈRE.

Je me ffitte que si le hasard me fait aller à Tonnerre, que tu m'accorderas le plaisir de passer quelques jours avec toi. »

P.c.c. : RONET.

57

Neuf jeunes républicains, de la commune de Vincennes, apportent à la Convention 12 livres de salpêtre, fruit de leurs travaux civiques; ils sont admis aux honneurs de la séance, au milieu des applaudissemens (1).

L'ORATEUR, Citoyens représentants du peuple,

Nous avons vu avec plaisir fabriquer du salpêtre dans notre commune pour foudroyer les ennemis extérieurs et intérieurs de la République, et les puissances qu'auallisé [coalisées], nous nous sommes imaginés mes camarades et moi, d'en faire, nous vous apportons le fruit de nos épargnes et de notre travail qui est de 12 livres que voici, présenté par neuf enfants qui sont les trois fils de Déprez, les 3 fils de Lepreux, et les 3 fils de Bonnet. Si nous avions la force autant que le courage, nous volerions au champ de la victoire. Vive la République, Vive la Montagne, Vive les bons sans-culottes (2). (*Applaudissemens*).

L'assemblée, répond le PRESIDENT, a entendu avec intérêt l'expression naïve de vos sentimens et reçoit avec plaisir les prémisses de vos travaux. Vous avez commencé à bien mériter de la patrie, vous êtes son espoir, continuez, imitez les vertus de vos pères (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

58

La société régénérée de la commune de Blois remercie la Convention de l'infatigable surveillance qu'elle a apportée pour déjouer les complots et sauver la patrie lorsqu'elle a été menacée; elle l'invite à rester à son poste. Elle demande à être autorisée à disposer de la cidevant cathédrale et de l'ancienne église du collège, pour tenir ses séances de la commune et de la société.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (5).

(1) P.V., XXXV, 75. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t); J. Perlet, n^o 563; Mess. soir, n^o 598; J. Sablier, n^o 1244.

(2) C 300, pl. 1055, p. 45. Adresse datée 18 germ. II et signée : Bonnet, f^e Bonnet mère, f^e Déprez, Lepreux mère. M.U. XXXV, 302.

(3) Ann. patr., n^o 462.

(4) P.V., XXXV, 75.

(5) P.V., XXXV, 75. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl^t). Débats, n^o 571, p. 394.

59

La société populaire des sans-culottes de Valborgne-du-Gard sollicite en faveur du citoyen Percilier, ci-devant curé de cette commune, une pension alimentaire proportionnée à l'étendue de ses besoins : elle peint ses infirmités, sa misère, et les sentimens civiques qu'il a toujours manifestés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

60

La société patriotique de Tourves prie la Convention de décréter qu'il sera fait un recueil des crimes commis et commandés par les tyrans ligués contre nous : « En le lisant à nos enfans » ajoutent-ils, nous leur dirons : voilà les monstres dont la Convention nous a délivrés (2). Peuples armés contre nous, tels sont les monstres pour qui vous combattez » (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique.

61

ETAT DES DONNS (suite) (4)

a

Un anonyme a envoyé, par la messagerie, un soleil d'argent doré, deux calices complets, le gobelet et le pied d'un troisième, trois patènes, deux boîtes aux huiles, un christ avec son inscription, une décoration militaire et un crachat doré.

b

Le comité de salut public a fait déposer, par le citoyen Carreau, trois décorations militaires, avec les brevets.

c

La société populaire de Lacambe, district de Lisieux, a envoyé, pour les frais de la guerre, 100 liv. en assignats, qui ont été déposés par la commission des marchés.

d

Le citoyen Goujon, chargé provisoirement des affaires étrangères, a envoyé, au nom des em-

(1) P.V., XXXV, 76. J. Sablier, n^o 1244; Débats, n^o 571, p. 394.

(2) P.V., XXXV, 76. J. Mont., n^o 148.

(3) Fⁱⁿ 1238, carton Mathieu, doss. 11. Lettre originale, datée du 20 vent. II et signée : Gassier (présid.), Blain, Rougon.

(4) P.V., XXXV, 116-117.

ployés dans les bureaux des affaires étrangères, la somme de 2,343 liv. 3 sous 3 den., dont 3 sous 3 den. en numéraire, le reste en assignats (1).

La séance a été levée à quatre heures (2).

Signé : AMAR, président; MONNOT, RUELLE, LEGRIS, PEYSSARD, Ch. POTTIER, M. A. BAUDOT, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

62

[La Sté popul. de St. Girons, à la Conv.; s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

Grâces vous soient rendues d'avoir, par la sagesse de vos lumières et votre active surveillance, déjoué l'horrible conjuration tramée par des traîtres qui, sous le masque du patriotisme, soudoyés par les despotes coalisés, voulaient ensanglanter la patrie et détruire la liberté.

Pouvaient-ils imaginer que leur fer homicide pût atteindre des hommes investis de notre confiance, dont nous chérissons les vertus, et qui, entourés de la force publique, ne cessent de bien mériter de la patrie ? Que leur prompt supplice et l'exécration publique servent d'exemple à ceux qui, tentés de les imiter, en auraient encore le coupable projet. Ne vous laissez pas, législateurs, de suivre tous les fils de ce labyrinthe de Minotaure; la reconnaissance publique, la prochaine destruction des tyrans et de tous nos ennemis seront votre récompense; et y en a-t-il de plus flatteuse pour ceux qui comme vous honorent l'humanité par leurs vertus et leurs travaux ? Toujours debout depuis vos nouveaux dangers, les sans-culottes de Saint-Girons n'attendent qu'un mot, qu'un signe de vous pour voler à votre secours, vous sauver, ou expirer à vos pieds en vous servant de bouclier. »

63

[La Sté popul. d'Avesnes, à la Conv.; s.d.] (4).

« Représentants du peuple,

Tel est le sort des révolutions qu'elles ne peuvent s'opérer sans secousses; tel est celui de la nôtre que toutes les tentatives des ennemis de la liberté ont servi à la développer et à la mûrir. C'est ainsi que les nobles, en s'armant contre le peuple, ont amené l'anéantissement des préjugés sur lesquels reposait leur orgueil; que les prêtres ont eux-mêmes soulevé le masque qui couvrait leur charlatanisme et leur

fourberie; que les riches, par leurs intrigues, consolident tous les jours l'égalité.

Votre énergie vient de déjouer un plan de conjuration d'une espèce nouvelle; des hommes comblés des faveurs du peuple machinaient sa ruine en aiguisant des poignards contre la représentation nationale, à qui il a confié le soin de sauver la patrie, et cette manœuvre tournera encore au profit de la révolution, parce qu'elle mettra le peuple en garde contre ceux qui, affectant un excès de popularité, le caressent pour le poignarder plus sûrement. Nous avons frémi des dangers qu'à coursus la liberté, et, dans le sentiment d'une profonde indignation, nous avons juré de ne faire grâce à aucun conspirateur, de nous rallier sans cesse à la Convention nationale, de redoubler d'efforts pour affermir l'unité et l'indivisibilité de la république en suivant avec activité les principes du gouvernement révolutionnaire, ouvrage immortel dans les annales de la révolution.

Forts de l'opinion publique, forts du bien que vous avez fait, vous voyez avec calme se briser, au pied de la sainte Montagne dont vous occupez la cime, les intrigues, les efforts insensés de l'ambition, de la vanité, de l'amour des richesses, de l'aristocratie expirante. D'une main hardie et sûre vous tracez les principes sublimes qui vont servir de base aux mœurs, aux vertus républicaines sans lesquelles la révolution passerait comme un songe, et chacun des écueils dont on vous environne amène un nouveau trophée à votre gloire. Un pas de plus vers le but où nous tendons tous est un titre nouveau que vous acquérez à la reconnaissance, à la confiance du peuple, qui vous invite à rester fermes à votre poste. Que les intrigants, les royalistes sachent donc que leurs manœuvres seront vaines et ne feront qu'accélérer la marche de la révolution; qu'ils sachent que la France est debout pour les exterminer, et que vingt-cinq millions d'hommes font de leurs corps un rempart assuré qui met la représentation nationale à l'abri de leurs atteintes. »

64

FOUCHÉ, représentant nouvellement arrivé de Commune-Affranchie, se présente à la tribune, pour rendre compte de la situation de cette commune.

BOURDON (de l'Oise). Un décret dit expressément que les commissaires de l'Assemblée présenteront le tableau de leurs opérations au comité de gouvernement. Par-là, vous avez voulu éviter qu'on publiât des faits qui ne devoient pas l'être, qu'on fit naître des débats scandaleux et qu'on formât diverses opinions sur un même objet. Je demande l'ordre du jour motivé sur ce décret. J'observe d'ailleurs que Fouché peut faire imprimer son rapport (1).

FOUCHÉ n'est point entendu (2). La Convention décrète qu'il rendra compte aux Comités de salut public et de sûreté générale (3).

(1) *Mon.*, XX, 167.

(2) *P.V.*, XXXV, 76.

(3) *Mon.*, XX, 155; *Débats*, n° 566, p. 319; *Bⁱⁿ*, 26 germ. (suppl^t).

(4) *Mon.*, XX, 155; *Débats*, n° 566, p. 320; *Bⁱⁿ*, 27 germ. (suppl^t). Voir *Arch. parl.*, LXXXVII, 527.

(1) *Batave*, n° 419; *J. Perlet*, n° 564; *M.U.*, XXXVIII, 318.

(2) *J. Mont.*, n° 148; *Bⁱⁿ*, 20 germ.; *Débats*, n° 566, p. 327; *C. Eg.*, n° 599, p. 66.

(3) *Mon.*, XX, 173.